

moins républicains au fond de l'âme, et que nous ne pouvons empêcher de dire, un faux de cet idéal, ce que le chantre de Camille disait sur l'échafaud, en se tournant vers le front : « Et, cependant, il y avait quelque chose là. »

M. Dumas comprend que, devant ces trois expériences, la France hésite, et que bon nombre d'honnêtes gens, qui ne demandaient pas mieux que d'être ralliés à cette forme élastique, déclarent que c'est impossible, et veulent revenir aux formes monarchiques les plus oubliées, ce qui prouve que chez nous rien n'est impossible.

M. Dumas dit que, depuis quarante ans, nous ne vivons que sur des fictions, sur des mots qui ne contiennent absolument rien.

La liberté ! fiction proclamée en 89, étouffée en 1840.

La gloire militaire ! fiction qui dure vingt ans et s'évanouit en un jour.

La charte ! fiction inaugurée par un roi spirituel, violée par un roi dévot, mise en lambeaux par les Parisiens révoltés.

La République de 48, le suffrage universel, l'opposition, la nation française, la politique, la diplomatie, les alliances, la sympathie des peuples, la malice de l'Empereur, fictions ! M. de Bismark se rit de tout cela. Les mitrailleuses, les chassepots, les camps de Châlons, les grands généraux, l'armée invincible, à Berlin, la Marseillaise, fictions ! M. de Moltke a tout prévu, tout espionné, tout vaincu d'avance. Les lois, la justice et la magistrature, fictions ! M. Favre met les lois dans sa poche. M. Gambetta met les assassins en liberté.

Enfin, l'égalité et la fraternité ! la plus grotesque et la plus terrible de toutes les fictions ; cherchez-la sous les décombres de l'Hôtel-de-Ville et parmi les cadavres des otages.

M. Dumas fait ensuite une peinture saisissante des contradictions dans lesquelles, très-humbles serviteurs des fictions, nous sommes tombés depuis soixante-dix ans. C'est le moment où jamais, dit-il, de prendre un parti, de savoir, enfin, ce que nous voulons. La situation offre du moins cet avantage dans sa crudité, qu'elle nous autorise à reconnaître nos erreurs passées, à les condamner et à les exécuter publiquement, en remerciant Dieu de la leçon qu'il nous donne, si nous savons en tirer parti.

« Aussi, comprenant l'instinct qu'il va falloir remonter aux causes premières des sociétés, sans leur compte des accidents, les uns veulent reprendre les choses à 1848, les autres à 1830, ceux-ci à 1815, ceux-là à 89. — Et tout le monde dit : crier : « Où est l'homme qui nous sauvera ? Il nous faut un homme ! » Ne le cherchez pas, cet homme, vous l'avez sous la main, cet homme, c'est vous, c'est moi, c'est chacun de nous. Soyons chacun un homme, et l'homme providentiel, le grand homme que l'on finit toujours par renverser et par mandir, devient complètement inutile.

« Il ne s'agit donc plus d'ergoter, de discuter, de philosopher, d'analyser de s'en remettre aux autres et d'attendre un Homme Ange : il s'agit, car l'épreuve est décisive et nous sommes tous plus ou moins atteints dans nos profondeurs, il s'agit de nous dégarer de nos habitudes, de nos mœurs, de nos facilités, de nos conventions d'hier, de remonter aux sources primitives de la véritable humanité et de nous poser simplement, mais résolument ces questions :

« Faut-il décidément, oui ou non, qu'il y ait un Dieu, une morale, une société, une famille, une solidarité humaine ? L'homme doit-il travailler, savoir, progresser ? La femme doit-elle être respectée, ralliée, associée ? La vérité est-elle le but ? la justice est-elle le moyen ? le bien est-il l'absolu ?

« Oui ! oui ! mille fois oui !

« Les Etats, les sociétés, les gouvernements, les familles, les individus peuvent-ils, pour être valables, durables et féconds, se passer de ces éléments ?

« Non ! non ! mille fois non !

« Alors, il faut que cela soit ainsi, et que soient exterminés tous ceux qui ne voudront pas que cela soit, fussent-ils nos frères ! fussent-ils nos fils ! »

« Que chacun de nous, continue M. Dumas, ou pour ne rien exagérer qu'un sur deux, sur trois même parmi nous, soit bien résolu à ce que cela soit, et dans dix ans d'ici, vous aurez payé vos milliards, vous aurez repris l'Alsace et la Lorraine, et vous serez le premier peuple de l'univers.

« Votre gouvernement sera ce que vous serez. Quand la nation est forte, quand elle sait bien ce qu'elle veut, tous ses gouvernements sont bons ; ils ne l'oppriment jamais, ils l'expriment toujours.

« Oui, c'est un consensus de dix ans que je vous demande pour commencer, après quoi, les choses iront toutes seules. Pendant dix ans, il faut que la France fasse un effort unanime, donne le coup de collier de toutes les volontés, de toutes les énergies, et n'ait qu'une pensée unique, incessante, marquée : Payer ce qu'elle doit, reprendre ce qu'on lui a pris, s'acquitter au dehors, se régénérer au dedans.

« Ayez ce courage de dix ans, et l'éternité est à vous.

« C'est trop difficile ! c'est trop long !

« Vous ne vous sentez plus la volonté nécessaire, vous aimez mieux compter encore sur les abîmes ou sur le ciel, sur l'angle ou sur les lys. Alors, c'est le déluge, je vous en prévins, et nous qui sommes dans l'arche, nous n'avons plus qu'à vous regarder nager — et mourir.

« Le Puy, 8 juin 1871. »

Plusieurs journaux ont publié la note suivante, qui a causé dans les villes la plus vive émotion :

« Une décision ministérielle rappelle immédiatement à l'activité :

1° Tous les soutiens de famille qui avaient été maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision ;

2° Tous les militaires, reconnus soutiens de famille, qui ont fait la campagne de France dans les corps francs, la garde mobile ou mobilisée, et qui sont rentrés dans leurs foyers après le licenciement des corps.

« Sont exceptés de cette mesure :

1° Les soutiens de famille de la classe de 1864 ;

2° Les soutiens de famille d'une classe quelconque, maintenus par une décision spéciale du ministère.

« Tous les militaires qui sont absents de leur corps à un autre titre quelconque et qui ne sont pas munis d'une autorisation régulière, devront être recherchés et dirigés sur leurs dépôts respectifs.

« Cette décision doit être considérée comme non avenue.

« Voici, du reste, l'explication donnée de ce sujet :

« Un ordre de la 8<sup>e</sup> division militaire, siégeant à Lyon, avait effectivement appelé les jeunes gens compris dans cette catégorie.

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« L'Assemblée nationale rappelle immédiatement à l'activité :

1° Tous les soutiens de famille qui avaient été maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision ;

2° Tous les militaires, reconnus soutiens de famille, qui ont fait la campagne de France dans les corps francs, la garde mobile ou mobilisée, et qui sont rentrés dans leurs foyers après le licenciement des corps.

« Sont exceptés de cette mesure :

1° Les soutiens de famille de la classe de 1864 ;

2° Les soutiens de famille d'une classe quelconque, maintenus par une décision spéciale du ministère.

« Tous les militaires qui sont absents de leur corps à un autre titre quelconque et qui ne sont pas munis d'une autorisation régulière, devront être recherchés et dirigés sur leurs dépôts respectifs.

« Cette décision doit être considérée comme non avenue.

« Voici, du reste, l'explication donnée de ce sujet :

« Un ordre de la 8<sup>e</sup> division militaire, siégeant à Lyon, avait effectivement appelé les jeunes gens compris dans cette catégorie.

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« L'Assemblée nationale rappelle immédiatement à l'activité :

1° Tous les soutiens de famille qui avaient été maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision ;

2° Tous les militaires, reconnus soutiens de famille, qui ont fait la campagne de France dans les corps francs, la garde mobile ou mobilisée, et qui sont rentrés dans leurs foyers après le licenciement des corps.

« Sont exceptés de cette mesure :

1° Les soutiens de famille de la classe de 1864 ;

2° Les soutiens de famille d'une classe quelconque, maintenus par une décision spéciale du ministère.

« Tous les militaires qui sont absents de leur corps à un autre titre quelconque et qui ne sont pas munis d'une autorisation régulière, devront être recherchés et dirigés sur leurs dépôts respectifs.

« Cette décision doit être considérée comme non avenue.

« Voici, du reste, l'explication donnée de ce sujet :

« Un ordre de la 8<sup>e</sup> division militaire, siégeant à Lyon, avait effectivement appelé les jeunes gens compris dans cette catégorie.

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« L'Assemblée nationale rappelle immédiatement à l'activité :

1° Tous les soutiens de famille qui avaient été maintenus dans leurs foyers par les conseils de révision ;

2° Tous les militaires, reconnus soutiens de famille, qui ont fait la campagne de France dans les corps francs, la garde mobile ou mobilisée, et qui sont rentrés dans leurs foyers après le licenciement des corps.

« Sont exceptés de cette mesure :

1° Les soutiens de famille de la classe de 1864 ;

2° Les soutiens de famille d'une classe quelconque, maintenus par une décision spéciale du ministère.

« Tous les militaires qui sont absents de leur corps à un autre titre quelconque et qui ne sont pas munis d'une autorisation régulière, devront être recherchés et dirigés sur leurs dépôts respectifs.

« Cette décision doit être considérée comme non avenue.

« Voici, du reste, l'explication donnée de ce sujet :

« Un ordre de la 8<sup>e</sup> division militaire, siégeant à Lyon, avait effectivement appelé les jeunes gens compris dans cette catégorie.

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

« Les journaux de Lyon assurent même qu'en présence de l'émotion produite dans la ville, la mesure vient d'être suspendue jusqu'à la décision du ministre.

« Les familles peuvent donc se tranquilliser. »

« Les journaux qui ont reproduit cette nouvelle ont omis de remarquer que l'ordre était purement local, sans émaner du ministère de la guerre.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 15 JUIN 1871.

— 55 —

LE

DERNIER IRLANDAIS

PAR

ELLE BERTHET

XVI.

LE CIMETIÈRE IRLANDAIS.

(SUITE)

— Soyez le bienvenu, sir Georges, dit-il avec une sombre ironie; soyez le bienvenu aux funérailles de ma sœur... ma sœur que vous avez déshonorée et qui est morte de douleur.

C'est la volonté divine qui vous a amené ici... Allons ! le pistolet à la main, monsieur, ajoutez-lui violence; tout infâme que vous soyez, je ne veux pas vous assassiner !

Le piétinement des chevaux ne permit pas à sir Georges d'entendre distinctement ces paroles. Comme il hésitait, ne sachant quel était cet adversaire qui se plaçait ainsi sur son passage, Richard reprit :

— Ne me reconnaissez-vous pas ? Je suis Richard O'Byrne; c'est moi qui vous ai frappé au visage, il y a quelques jours, près du lac de Glendalough !

Cette fois, les yeux de sir Georges s'enflammèrent. Il jeta son épée et atteignit dans les fontes de sa selle un de ses pistolets.

Ah ! je vous retrouve enfin ! s'écria-t-il en grinçant des dents; je sais maintenant que, malgré votre qualité de rebelle, on peut échanger une balle avec vous... De par tous les diables ! je vous traiterais comme un cheval morveux, monsieur le gentleman des grands chemins !

Les constables, qui arrivaient en ce moment, voyant qu'il s'agissait d'un duel, ne savaient s'ils devaient s'y opposer. Pendant qu'ils restaient indécis, deux personnes se jetèrent courageusement entre Richard et l'officier anglais : c'étaient Angus et miss Avondale. Le prêtre avait saisi d'une main la bride du cheval de son frère; de l'autre, il cherchait à désarmer Richard, qui résistait de toutes ses forces. Nelly, de son côté, s'était précipitée vers sir Georges; son capuchon, relombant en arrière, laissait voir son beau visage resplendissant d'indignation.

— Impie ! s'écria-t-elle; savez-vous où vous êtes ? savez-vous quelle est cette tombe que vous profanez ? C'est celle de Julia O'Byrne, votre victime ! — Miss Avondale ! s'écria sir Georges, au comble de l'étonnement, que faites-vous ici ?

— Je veux empêcher un nouveau crime, dit Nelly avec énergie; je ne souffrirai pas que le sang du frère se mêle à celui de la sœur... Partez, emmenez ces soldats... Laissez-nous pleurer en paix, dans ce lieu consacré à la mort et à la prière. — C'est impossible, interrompit sir Georges d'un ton farouche; lors même que je serais assez lâche pour vous sacrifier ma vengeance, il ne me serait pas permis d'épargner un traître en révolte contre les lois et contre la reine. Écartez-vous donc, miss Avondale; mon honneur et mon devoir m'ordonneraient d'aller attaquer cet homme jusque dans les bras de sa mère !

Il fit faire volte-face à sa monture, qu'il maniait avec une habileté consommée, et, allongeant le bras, il se disposa à tirer.

Précisément, au même moment, Richard était parvenu à repousser Angus, qui le suppliait, dans les termes les plus pressants, de ne pas ensanglanter la dernière demeure de Julia, et de fuir, s'il le pouvait encore. Redevenu libre de ses mouvements, il ajusta à son tour son oiseau d'adversaire. Une seconde encore, et les deux coups allaient partir... Un incident inattendu vint interrompre ce duel qui, dans un semblable lieu, était presque un sacrilège.

John Morris, pendant une partie de cette scène, était appuyé contre la statue d'O'Tool, à laquelle il ressemblait par sa pâleur et son immobilité. Peu à peu, cependant, il sortit de son atonie; ces

cris, ces trépignements, ces provocations parurent le mettre au courant de ce qui se passait. Son œil se fixa sur sir Georges, sur l'assassin de Julia O'Byrne, et une rougeur subite vint colorer ses joues creuses et livides. Tout à coup, John, les traits décomposés, la bouche écumante, s'élança avec frénésie vers l'officier de dragons. Par un bond prodigieux, il sauta sur la croupe du cheval, et, étreignant sir Georges convulsivement, il sembla vouloir l'étouffer entre ses bras, tandis que de ses dents il lui arrachait des lambeaux de chair et d'uniforme. Sir Georges, pris à l'improviste, se tordait de douleur, sans pouvoir se retourner pour reconnaître le démon furieux qui l'attaquait ainsi. A demi étranglé par ces doigts de fer qui lui pressaient la gorge, il sentait une haleine de feu lui brûler l'épaule, il entendait un grondement semblable à celui d'une panthère près de son oreille; mais aucune parole humaine ne venait lui révéler en quel pouvoir infernal il était tombé.

Richard était trop généreux pour faire feu sur un ennemi ainsi réduit à l'impuissance. D'ailleurs, il craignait de blesser Morris, qu'il avait reconnu, malgré les signes de démence furieuse qui défigurait le pauvre maître d'école. Il se contenta donc de rester sur la défensive, l'arme en arrêt.

Mais on ne songea pas à l'inquiéter; toute l'attention se concentra sur la lutte étrange que soutenait l'officier contre son féroce agresseur. Bientôt l'un et l'au-

tre tombèrent de cheval sans cesse de s'éteindre avec rage, et ils se redressèrent dans la poussière. Enfin, sir Georges parut avoir l'avantage sur John; épuisé par quatre jours d'agitation et de jeûne, il parvint à se dégager, non sans laisser entre les mains de son adversaire de nouveaux lambeaux de sa chair et de ses vêtements. Quand il se releva, fort fatigué de honte et de douleur, il saisit son pistolet et le déchargea sur la tête du malheureux Morris, qui resta immobile. Le sang coula à flots sur la tombe de Julia.

Sans même jeter un regard à ce cadavre, sir Georges se retourna tout haletant, mais ce qu'il vit alors le frappa de stupefaction. Richard, passant à son bras la bride de sa monture, avait soulevé Nelly Avondale, à demi évanouie d'épouvante, et l'avait posée sur le devant de la selle. Tandis qu'il la retenait d'une main contre sa poitrine, de l'autre il brandissait un pistolet, puis, dirigeant par le seul mouvement des pieds son cheval bien dressé, il s'élança vers l'extrémité de la nef avec une rapidité qui eût suffi à s'y opposer.

— Sir Georges, cria-t-il, en se retournant à demi, l'enfer lui-même s'oppose à ce combat, mais, de moi-même, je vous ennuierai pour coup; car vous m'avez tué ma sœur, moi, je vous ennuierai !

(La suite à un prochain numéro.)